

# COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 11 MAI à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard – - FABREGOUL Amandine  
LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – VERMANDERE Jean-Paul

Absent(s) et excusé(s) : CAZABONNE Claude

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

## ORDRE DU JOUR :

1. Vote des taux d'imposition 2023 (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxes d'habitations sur les maisons secondaires)
2. Vote du Budget Prévisionnel 2023 (Commune M57 et Eau M49)
3. Délibération autorisant le Maire à signer une convention ARE (Allocations Chômage d'Aide au Retour à l'Emploi) avec le CDG07
4. Délibération achat terrain

-----

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'habitations sur les maisons secondaires)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition de la taxe Foncière Bâti, de la taxe Foncière Non Bâti et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : **28.26 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâti (TFPNB) : **73.81 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **19.19 %**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : **ACCEPTE** la proposition du Maire

## VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023 (Commune M57 et Eau M49)

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (COMMUNE)

#### Fonctionnement :

Dépenses : 417 820.05 €

Recettes : 417 820.05 €

#### Investissement :

Dépenses : 603 561.35 €

Recettes : 603 561.35 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (EAU)

#### Exploitation :

Dépenses : 37 001.03 €

Recettes : 37 001.03 €

#### Investissement :

Dépenses : 110 252.80 €

Recettes : 110 252.80 €

## DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION ARE (Allocations Retour Emploi)

Monsieur le Maire, expose Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche (07). Cette convention consiste à déléguer le CDG 07 afin de finaliser les droits de notre ancien employé communal Mr Luc BOTTE licencié pour inaptitude physique définitive à toutes fonctions à compter du 22 Janvier 2023. En effet, l'agent, après son licenciement pour inaptitude physique, étant considéré comme involontairement privé d'allocations de chômage, a droit au versement des ARE par la commune. Le statut de fonctionnaire n'ayant pas permis cotisations aux ASSEDIC, par conséquent, c'est à l'employeur public la Commune de St Pierre St Jean qui a l'obligation de l'indemniser. A cet effet, pour aider les collectivités au calcul du montant des ARE, le CDG07 propose un conventionnement : collectivité/CDG07/CDG03 ; Cette convention permet au CDG07 de confier au CDG03 le calcul des ARE pour les dossiers qui lui sont transmis

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**  
**AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le CDG 07**

## DELIBERATION ACHAT D'UNE PARCELLE D'UN TERRAIN SITUEE AU HAMEAU DES SIROLIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a l'opportunité de faire l'acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur et Madame Patrick CHORIER. Cette parcelle d'une superficie de 880 m<sup>2</sup> cadastrée AB 220 au prix de **9 Euros** le m<sup>2</sup> soit **7 920 €.**, est située en continuité d'un terrain communal. Cette parcelle supporte en partie basse le drain d'épandage du Hameau des Sirolliers

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (soit 8 Pour et 1 abstention) des membres présents, autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches pour finaliser cette acquisition.**

## INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Travaux réaménagement Mairie et 3 logements : Dossier en cours avant travaux.
- Antenne 4G SFR de St Jean : Les travaux sont en cours de réalisation
- Eglise St Jean : La pose de l'anneau électro-osmose a eu lieu le 20 Avril dans de bonne condition. C'est seulement dans quelque mois que nous pourrons vérifier l'efficacité de cette installation.
- Travaux Enedis : Sur la section de St Pierre, ces travaux se termineront le 15 juin et sur la section de St Jean le 15 Juillet. Après cette opération, l'ensemble du réseau électrique moyenne tension de notre commune sera remise à neuf pour de nombreuses années.
- Contrôle de la vitesse sur nos 2 agglomérations : Faisant suite à une demande de certains riverains, les Services du Département ont effectué un contrôle de vitesse pendant quelques jours. Ces contrôles révèlent que sur l'agglomération de St Pierre limité à 30 km/h, environ 10% des véhicules sont légèrement en dessus de la vitesse maximale autorisée.
- Pour l'agglomération de St Jean limité à 50 km/h, 1.7 % des véhicules sont légèrement en dessus de la vitesse maximale autorisée. Au vu des résultats, le service du Département nous informe qu'il n'y a pas lieu de prévoir la pose de ralentisseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15T

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

